

Mairie de Landrichamps

Règlement de la salle Polyvalente

Article 1 : La réservation s'effectue en mairie, aux heures de permanences. Elle ne devient effective qu'à la signature du présent contrat et paiement de la caution.

Article 2 : Les frais d'occupation de la salle sont fixés selon le tarif joint en annexe. Ils incluent

- Les consommations d'eau et d'électricité (chauffage et éclairage)
- La mise à disposition de tout matériel et de la vaisselle figurant sur l'état des lieux

Article 3 : Le locataire s'engage avant son départ, à :

- Débarrasser les locaux de tout ce qui n'est pas propriété de la commune
- Balayer la salle, nettoyer les appareils de cuisine, la vaisselle, les annexes (cuisine, toilettes...) et les abords immédiats (mégots, papiers, bouteilles, autres détritiques)
- Placer tous les détritiques dans des sacs poubelles fermés (ne rien jeter dans les sanitaires) et ranger ces derniers dans les containers prévus à cet effet.
- Ranger tous les matériels communaux mis à disposition.

Article 4 : La commune se réserve le droit de facturer la vaisselle cassée ou disparue, mais également la vaisselle rangée sale ou non essuyée et d'une manière générale, toute dégradation, selon barème établi et signifié lors de l'état des lieux.

Article 5 : Il est formellement interdit :

- D'utiliser des appareils de chauffage autres que ceux existants
- De planter, pointes, clous, punaises, d'apposer du scotch sur murs, portes fenêtres, plafonds
- De fumer à l'intérieur du bâtiment.
- De ne pas respecter les signaux d'alerte du limiteur de pression acoustique (après 3 avertissements, les alimentations seront définitivement coupées, et non remises en fonction).
- L'utilisation de pétards et feux d'artifices, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Article 6 : Il est précisé que le tapage nocturne est formellement interdit sous peine de sanctions.

Article 7 : La commune décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents de toute nature. Pour raisons de sécurité, la capacité d'accueil de la salle est limitée à 100 (cent) personnes maximum.

Article 8 : Il est demandé à la signature du présent contrat :

- Une caution de 300 € (trois cents euros), pour les non-résidents de Landrichamps, et 100€ (cent euros) pour les résidents de Landrichamps, en chèque ou espèces, qui sera acquise à la commune en cas de désistement autre que force majeure justifiée. Cette caution sera restituée, totalement ou partiellement, après l'état des lieux de sortie.
- Une attestation d'assurance Responsabilité civile (location de salle)

Article 9 : Les habitants de Landrichamps bénéficient d'une location à tarif préférentiel. Celle-ci est limitée à une location par an (année civile). Toute sous location est interdite (prête nom). Tout contrevenant s'expose à la sanction suivante : facturation du tarif préférentiel ajouté à celle du tarif prévu aux habitants extérieurs à la commune. La caution demandée aux habitants de Landrichamps est fixée à 100 € (cent euros).

Article 10 : L'état des lieux d'entrée, pour location d'un week-end, s'effectuera le vendredi à 14h, en présence d'un employé communal.

L'état des lieux de sortie, pour location d'un week-end, s'effectuera le lundi à 10h (ou mardi si lundi férié), en présence d'un employé communal. En cas d'absence du locataire, pour l'état de sortie, celui-ci se fera sous l'autorité de l'employé communal.

Article 11 ; Les associations communales, bénéficiaires d'une location gracieuse par an, se soumettent d'office au présent règlement, notamment états des lieux.

Article 12 : Une location à la journée, au tarif de 45€ pour les habitants de Landrichamps, et de 100€ pour les extérieurs à la commune, ne pourra s'effectuer qu'en semaine, les mardi, mercredi, jeudi. L'état des lieux d'entrée s'effectuera la veille, à 14h, en présence d'un employé communal.

L'état des lieux de sortie s'effectuera en présence d'un employé communal, le lendemain à 10h.

Le règlement s'effectuera au moment de la réservation et de la signature du présent règlement. Une caution de 50€ (cinquante euros) sera exigible à la réservation, pour tout locataire.

Contrat de location

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Dates de location :

Tarif :

Caution perçue :

N° de police d'assurance et compagnie :

Je soussigné _____ certifie avoir pris connaissance du présent règlement, des tarifs de location, des horaires à respecter, et déclare les accepter pleinement.

Fait à Landrichamps le

Le Maire,

Le Locataire,

Signature précédée de « Lu et approuvé »